

# VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 14-008

ARR2014 0210

## ARRETÉ

**OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 25 DECEMBRE 2014 au 28 DECEMBRE 2014 INCLUS**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 25 décembre 2014 au 28 décembre 2014 inclus,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Gérard SANCHEZ, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, et Madame Corinne TROQUIER 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 25 décembre 2014 au 28 décembre 2014 inclus.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Gérard SANCHEZ, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint
- Madame, Corinne TROQUIER 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 DEC. 2014

Le Maire

*D. Vachez*  
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	19 DEC. 2014	19 DEC. 2014
Affiché le	19 DEC. 2014	
Notifié le	20 DEC. 2014	
Publié le	19 DEC. 2014	

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 19/12/2014